

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le quinze décembre à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 09 décembre 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 18

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Rita ROBERT - Jean-Michel VISSE - Marguerite CHAMBRIER - Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX – Marie-Christine SORRIAUX - Christelle REMY - Grégory BOULANGER - Mickaël COTTRET - Nicolas LERMOYER - Jean-Claude DESSAUVAGES - Florence MASCLET - Sandrine BRUYERE - Jennifer JORISSE.

Absents excusés :

Pascal GUITTON qui donne procuration à Francis NOBLECOURT.

Yvon DEUDON qui donne procuration à Jean-Michel VISSE.

Delphine FAUQUEUX qui donne procuration à Jean-Claude DESSAUVAGES

Grégory COPIN qui donne procuration à Florence MASCLET

Martine DE RIDDER

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 18 conseillers sont présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame Annie ALEXANDRE est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°64/2016

BUDGET PRIMITIF 2016 / DECISION MODIFICATIVE N°2 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°54/2016 DU 17 NOVEMBRE 2016

A la demande de la Trésorerie de Masnières, il convient d'opérer une décision modificative afin de réintégrer comptablement une opération terminée (Publicité au BOAMP pour des travaux de réfection ruelle Sainte-Hélène et ruelle des Près) mais aussi pour verser la contribution au SIVOM de la Vacquerie dont la commune est adhérente :

Je vous propose donc de procéder à une décision modificative se décomposant comme suit :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 / Article 7321 + 402 198.32 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 / Article 65548 + 67 034.00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 / Article 2151 + 108.00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 / Article 2033 + 108.00 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°65/2016

**VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVOM DE LA VACQUERIE POUR
L'ANNE 2016**

Suite à la délibération du Conseil Syndical du 12/12/2016 fixant la participation des communes membres du Syndicat, je vous propose d'accepter le versement de la contribution financière au SIVOM de la Vacquerie pour un montant de 67 033.05 €.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°66/2016

DIVISION PARCELLAIRE A N°3055 / COMMUNE DE MASNIERES

Je vous informe que différents échanges ont eu lieu avec le Groupe STOELZLE, le Groupe UNEAL et la commune de MASNIERES afin de d'optimiser les parcelles situées près du giratoire rue de Marcoing (RD 15) à Masnières.

Une première opération de division cadastrale de la parcelle A n°3055 est nécessaire pour la cohérence des échanges envisagés.

Je vous propose de m'autoriser à confier au Cabinet CARRON-BRIFFAUT, Géomètre expert, cette opération de division cadastrale et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette délibération.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°67/2016

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est coordonnateur pour la **dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes**.

Le tiers de télétransmission choisi est **S²LOW** proposé par la société ADULLACT sise à l'adresse suivante : 315, cour Messier 34000 MONTPELLIER

Trigramme d'identification : SLO

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, il convient de signer avec le responsable de l'Etat dans le département une convention fixant les modalités de transmission. Par conséquent, je vous propose de m'autoriser à signer avec le Préfet la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La Conseil municipal après avoir délibéré autorise le Maire à signer avec le Préfet, la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité ainsi que les avenants éventuels.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(18 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

INFORMATIONS DIVERSES

- Verreries : La déconstruction four n°2 par l'Etablissement Public Foncier (EPF) est évoquée.
- Agenda du Maire :
 - o 20/12/16 : Signature du Protocole Participation Citoyenne.
 - o 21/12/16 : Visite du process du locataire potentiel du Bâtiment relais de Gouzeaucourt construit par la Communauté de Communes de la Vacquerie dont la commune est membre.
 - o 22/12/16 : Rencontre avec les représentants de la Communauté d'Agglomération de Cambrai dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes de la Vacquerie au 01/01/17.
 - o 23/12/16 : Rencontre avec la Direction des Verreries.
- Abris-bus rue du Calvaire : le projet est en cours de réflexion. Plusieurs modèles ont été présélectionnés.
- Débarras du grenier de l'école Hostetter par Emmaüs afin de l'isoler dans un souci d'économie d'énergie.
- Soutien à La Poste : le Conseil Municipal est invité à signer la pétition contre la limitation des heures d'ouverture des bureaux de Poste à Masnières et dans les villages voisins.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 16 décembre 2016.

Le Secrétaire de séance



Annie ALEXANDRE

Le Maire,



Francis NOBLECOURT